



Présentation synthétique

COMPTE DE
GESTION

COMPTE
ADMINISTRATIF
2021



Compte de gestion 2021

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le receveur retrace dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que, il est demandé au Conseil d'approuver le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par la Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur sans observation, ni réserves.



Résultats budgétaires constatés

Exercice 2021

	Investissement	Fonctionnement	Total sections
Recettes	1 622 489,92	4 517 508,14	6 139 998,08
Dépenses	2 255 379,07	4 138 721,22	6 394 100,29
Excédent		378 786,92	
Déficit	632 889,15		254 102,23

Résultats budgétaires constatés

	Résultat de clôture 2020	Part affectée en investissement 2021	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	1 955 532,11		-632 889,15	1 322 642,96
Fonctionnement	692 122,99	500 000	378 786,92	570 909,91
TOTAL	2 647 655,10	500 000	-254 102,23	1 893 552,87

Excédent
d'investissement
Affectation
du résultat

Reste à réaliser (RAR)

Dépenses : 1 363 526,11€

Recettes : 1 187 026,40 € soit - 176 499,71€

Compte administratif 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Maraussan.

Qu'est-ce que le compte administratif d'une commune ?

- le compte administratif est conforme aux écritures portées sur le compte de gestion
- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur, le Maire.
- Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées.
- Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.



Compte administratif 2021

Les dépenses de fonctionnement

L'année 2021 a été une année moins marquée par la crise sanitaire que 2020 mais avec un impact sur la section de fonctionnement.

Ces 5 dernières années, les recettes de fonctionnement ont évolué de près de 15 % et les dépenses de fonctionnement de près de 32 %.

2021 a permis d'engager des opérations d'investissement d'un programme volontaire jusqu'alors en suspend.

Ainsi la réalisation du budget 2021, retracée dans le présent compte administratif illustre l'impact de la crise sanitaire sur le budget communal.



Compte administratif 2021

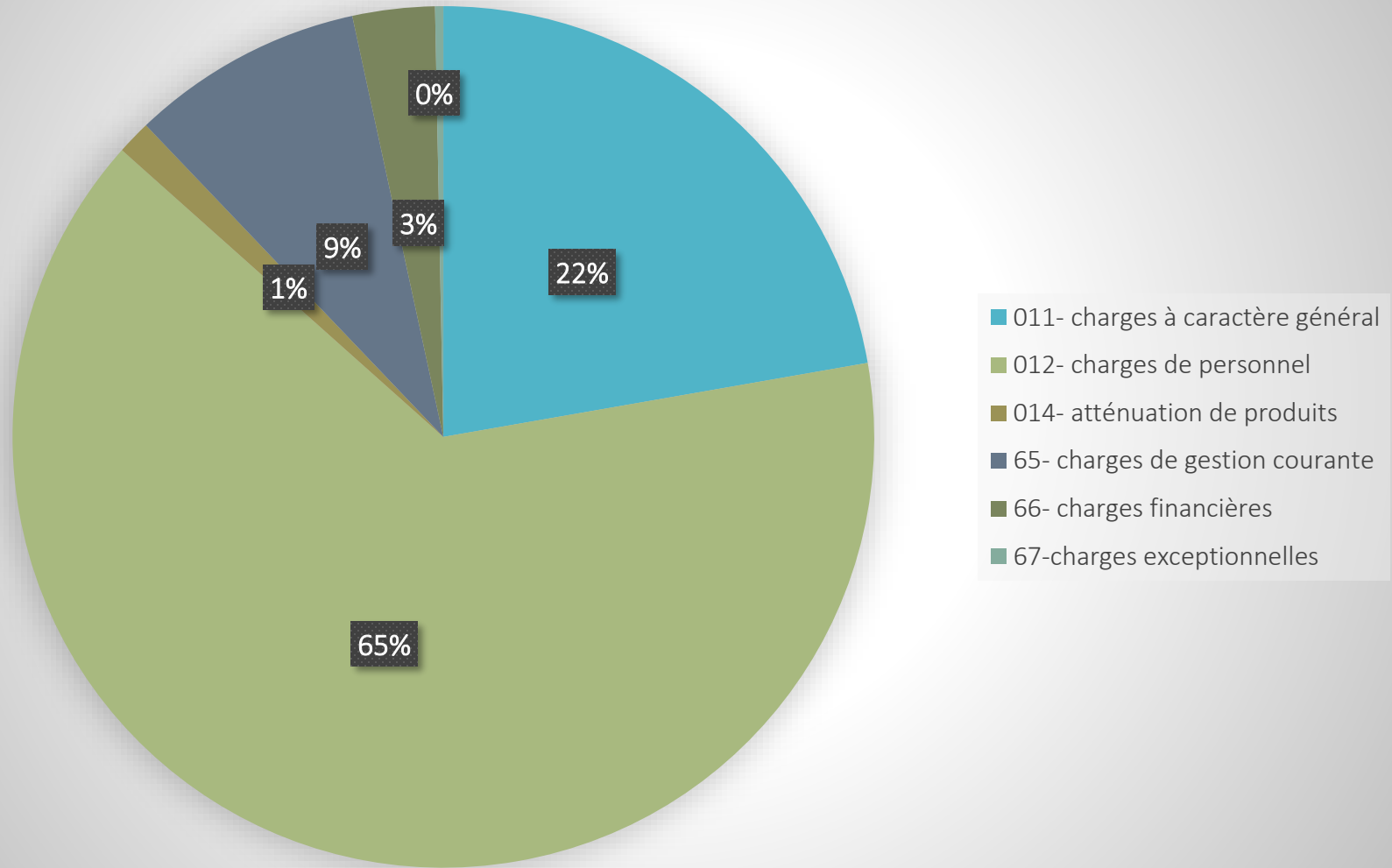
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 2,62 % par rapport à celles de 2020 passant de 3 502 245 € à 3 594 058 € dont 4,43 % d'augmentation pour les charges de personnel.

CHAPITRE/COMPTE	CA 2021 en €
011 Charges Caractère général	799 828
012 Charges Personnel	2 312 987
014 Atténuations de produits	45 397
65 Autres charges de gestion courante	313 954
66 Charges financières	110 842
67 Charges exceptionnelles	11 050
Sous total dépenses réelles	
042 Dotations aux amortissements	544 663
Total des dépenses fonctionnement	4 138 721



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre des charges à caractère général

Les charges à caractère général (chapitre 011) : 799 829 € (en 2021) et 824 700€ (en 2020) soit une diminution de 15,5 %

Les principales évolutions

Réalisé	2020	2021	Augmentation en %	
60611- Eau Assainissement	24 735	37 476	51 %	
6135- Location mobilière	18 385	25 872	41 %	Location en année pleine structure modulaire
61558- Entretien autres biens mobiliers	4 193	13 121	213 %	Réparation Aire de Lavage
6184- Versement à des organismes de formation	2 630	8 723	232 %	Pas de formation en 20, cause COVID
6226-Honoraires	6 931	11 408	65 %	Contentieux
6232-Fêtes et cérémonies	22 577	36 899	63 %	Reprise des cérémonies et cadeaux population
6238-Divers	727	1 733	138 %	Remplacement blocs autonomes éclairage sécurité CAC
6257-Receptions	34 837	55 334	59 %	Reprise spectacles

Les principales diminutions

Réalisé	2020	2021	Diminution en %	
60628- Autres fournitures non stockées	1291	643	50,19 %	Acquisition thermometres COVID
60631- Fournitures d'entretien	18 429	10 381	43,67 %	Produits entretien pour protocole COVID
6068- Autres matières et fournitures	51 481	16 992	66,99 %	Masques COVID
615221- Entretien et réparation	16 512	3 476	79 %	Réalisation ravalement école filles en 20, toit église
6188- Autres frais divers	5 160	787	85 %	Abonnement outils informatique
6226- Honoraires	10 125	717	93 %	Audit technologie info et com en 2020 (7000 €)
6231- Annonces et insertions	11 335	920	92 %	Annonces cabinet médical en 20

Chapitre des charges de personnel

L'impact de la crise sanitaire

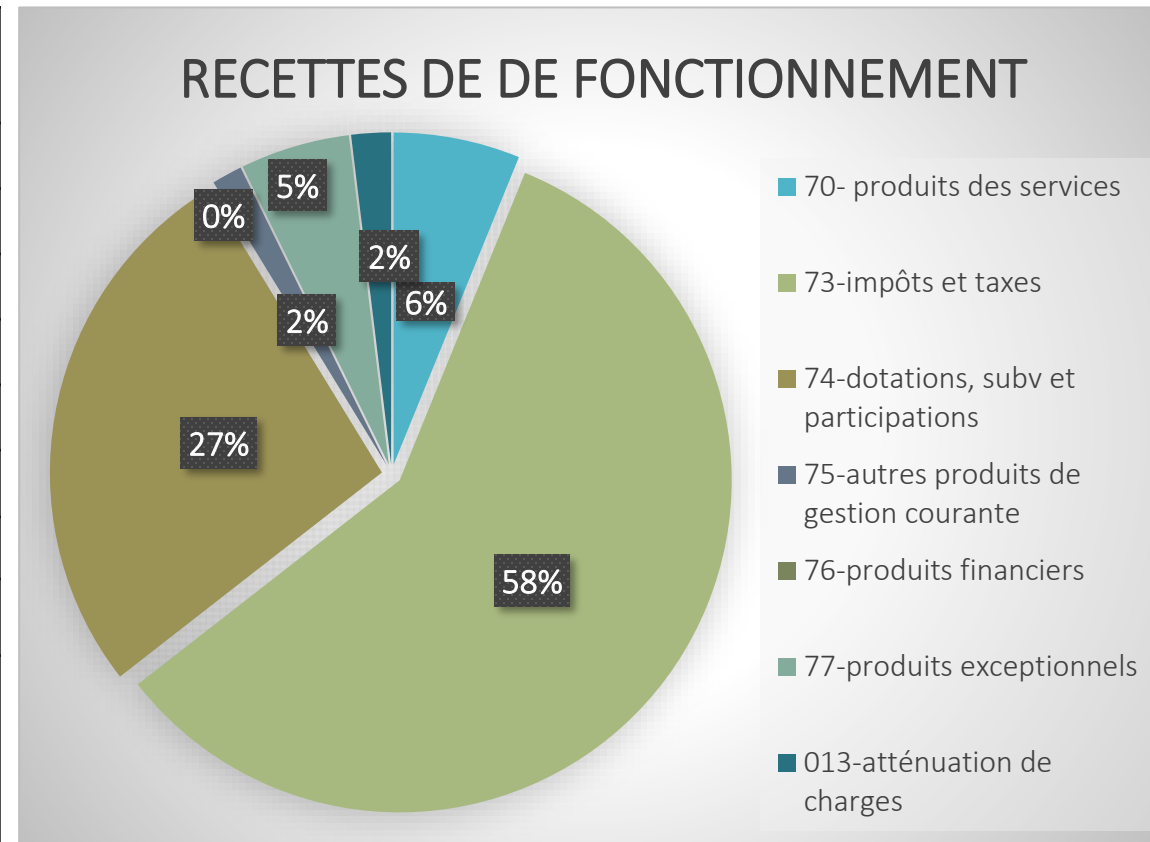
2 214 680 € (en 2020) et 2 312 987€ en (2021) soit une progression de 4,4 %

Cette hausse relève essentiellement des organisations mises en place dans le cadre de la crise sanitaire qu'il a fallu maintenir en année pleine. L'organisation des élections, le remplacement des agents, un renfort dans les écoles sur une année pleine 56 392 €, pour assurer le non brassage dans les locaux, création d'un poste au service administratif.

Compte administratif 2021

Les recettes de fonctionnement

CHAPITRE/COMPTE	CA 2021 en €
013 Atténuations de charges	83 330
70 Produits des services	266 710
73 Impôts et taxes	2 523 852
74 Dotations et participations	1 159 741
75 Autres produits de gestion courante	64 142
76 Produits financiers	93
77 Produits exceptionnels	231 017
042 Opérations d'ordre	188 621
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 517 508



Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles ont augmenté de 4,85 % par rapport à 2021 soit de 4 128 557 € à 4 328 887 €

Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Réalisé	2020	2021	Variation en %	
7062- Redevances services loisirs	34 547	43 183	25 %	
7067- Redevances services périscolaires	133 453	188 571	41 %	
773- Mandats annulés sur exercices antérieurs	2 265	15 863	600 %	Remboursement EDF sur consommation
Les diminutions				
6419-Remboursements rémunérations	30 644	18 435	- 40 %	Diminution des contrats aidés
6459- Remboursement prévoyance	107 182	64 895	- 40 %	Changement assureur, maladie ordinaire non remboursées
73223- Fond de péréquation intercommunal	137 924	92 449	- 33 %	FPIC Domitienne
7788- Produits exceptionnels divers	28 882	5 154	-82 %	Remboursement sinistres

Compte administratif 2021

Les dépenses d'investissement

Ces dépenses, par chapitre totalisent l'ensemble des dépenses présentées par opération.

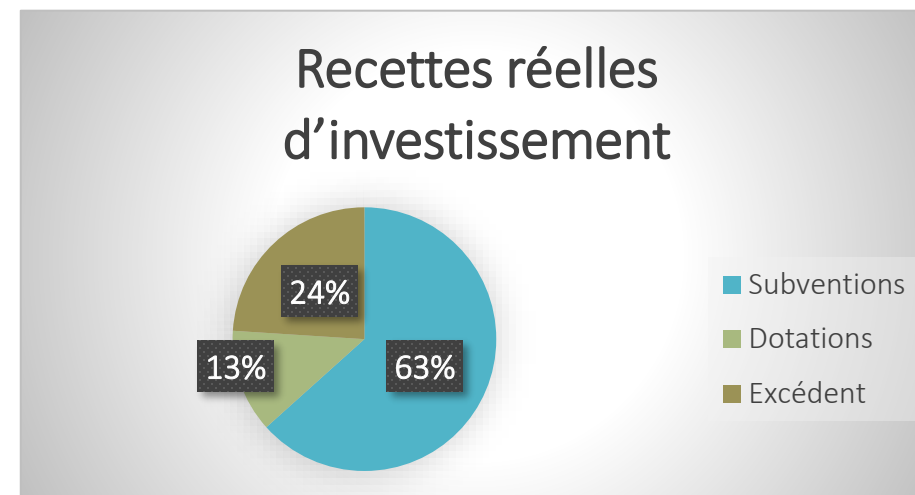
Chapitre	CA 2021 (YC les RAR)
20 Immobilisations incorporelles	103 652 €
204 Subventions d'équipement	287 291€
21 Immobilisations corporelles	440 582 €
23 Immobilisations en cours	2 195 054 €
10 Dotations	- €
16 Emprunt	227 573 €
040 Travaux en régie	98 239 €
TOTAL	3 352 391 €



Compte administratif 2021

Les recettes d'investissement

Chapitre	CA2021 (yc RAR)
13 Subventions	1 320 482€
10 FCTVA Taxe aménagement	263 878 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	500 000 €
040 Dotations aux amortissements	544 663 €
041 Opérations patrimoniales	621 €
TOTAL	2 809 516 €



Les recettes ont augmenté de 1 583 369 € en 2020 (992 067 en RAR) à 1 622 490 € en 2021 (1 187 026 en RAR) :

- Le FCTVA : 130 007 € en 2020 et 130 969 € - le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement de l'année N-1 ;
- Les subventions reçues : 659 373 € en 2020 et 307 994 € en 21 (1 012 488 € en RAR) ;
- La taxe d'aménagement : 56 492 € en 2020 et 132 909 € en 21

Ces recettes constatent la reprise des investissements sur la commune. En effet, le remboursement de TVA et les encaissements de subventions sont corrélés aux dépenses réalisées.

L'augmentation conséquente de la taxe d'aménagement est liée à l'augmentation des permis de construire constatée ces dernières années.



Présentation
synthétique

BUDGET
PRIMITIF 2022



Budget prévisionnel 2022

La commune de Maraussan, compte aujourd'hui 4 713 Habitants (chiffre INSEE).

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2022

Délibération du 13/09/21

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M 14 soit pour la Ville de Maraussan son budget principal.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraine automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2022, la colonne BP n-1 n'est pas toujours comparable car appartenant à une autre nomenclature comptable.



Le budget prévisionnel

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- la section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelque fois pluriannuelles.

Jusqu'à présent la commune de Maraussan inscrivait la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1^{ère} année y compris les modalités de financements comme l'emprunt.

Le budget prévisionnel 2022, prévoit pour l'opération Extension de l'école élémentaire une ouverture de crédits budgétaires annuels par tranches : les autorisations de programmes (AP)/crédits de paiement (CP)



POINTS CLEFS BUDGET 2022



👉 Dépenses de fonctionnement intégrant toutes les obligations réglementaires

2020 : 4 258 165 €

2021 : 4 283 936 €

2022 : 4 966 769 €

👉 Un investissement qui doit poursuivre un niveau conforme aux besoins de la population

2020 : 4 190 416 €

2021 : 5 651 043 €

2022 : 4 122 222 €

👉 Pas d'augmentation des taux communaux de fiscalité locale pour 2022.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES



Chapitre	Objet	Montants BP	
		2021	2022
011	Charges à caract. général	853 360	1 196 203
012	Charges de personnel	2 235 391	2 415 715
014	Atténuations de produits	44 628	16 205
65	Autres charges	327 400	360 110
66	Charges financières	114 000	106 500
67	Charges exceptionnelles	33 800	2 000
042	Opérations d'ordre entre sections	267 500	287 776
023	Virement à la Section d'investissement	407 857	582 260
		4 283 936	4 966 769

AUTOFINANCEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES



Chapitre	Objet	Montants BP	
		2021	2022
013	Atténuations de charges	54 700	79 000
70	Produits des services	270 350	299 050
73	Impôts et taxes	2 339 994	2 624 468
74	Dotations, subv., particip.	1 220 980	1 198 392
75	Autres produits	61 000	71 960
76	Produits financiers	20	20
77	Produits exceptionnels	22 000	2 000
042	Opérations d'ordre	122 769	120 969
002	Résultat reporté	192 123	570 910
		4 283 936	4 966 769



SYNTHESE DU FONCTIONNEMENT 2022

RECETTES FONCTIONNEMENT 4 966 769 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT - 4 384 509 €

AUTOFINANCEMENT = 582 260 €

Synthèse du fonctionnement

La ressource principale est constituée des impôts et taxes. Les taux restent inchangés.

Viennent ensuite **les dotations**, particulièrement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat et les produits des services (location, prestations payées par les usagers pour la restauration scolaire par exemple...).

La principale dépense est celle de la masse salariale (60 %)

La dépense de la masse salariale est atténuée par les remboursements des salaires (agents en maladie) et par l'aide allouée par l'Etat pour les emplois aidés.

Ce remboursement s'élève à 79 000 €.

Les dépenses de fonctionnement

Synthèse des dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général représente 29 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les augmentations prévues pour 2022 :

➤ Dues au contexte économique

- Les prestations de services subissent une augmentation d ue   une augmentation des prix de l'achat des repas sur le fondement de la th orie de l'impr evision (+11 %)
- L' nergie (+16,5 %), le carburant (+14 %), les fournitures administratives (+16%)

➤ Dues   un d veloppement d'activit 

- Contrats de prestation de service : mission archives avec le CDG 34
- F tes et c r monies : l'article 6232 nomenclature M57 regroupe les articles 6232 et 6257 (M14)
- Entretien des locaux : externalisation de l'entretien pour des missions ponctuelles de remplacement

Synthèse des dépenses de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement N-1 est supérieur au besoin de financement de la section d'investissement et il est reporté en section de fonctionnement (« R002 »). Une dépense prévisionnelle est inscrite à l'article 6248 afin d'assurer l'équilibre.
La M57 ne prévoit plus de dépenses imprévues.

Synthèse des dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel pour 2022 :

La prévision s'élève à 2 415 715 € alors qu'au B.P 2021 elle représentait 2 327 391 € soit 3,79 % d'augmentation. Ces prévisions prennent en compte les éléments suivants : les variations de l'année 21 sur une année pleine, l'impact de la revalorisation indiciaire et des modifications de la grille indiciaire ainsi que l'hypothèse de l'augmentation du point d'indice sur une période de 6 mois.

Les atténuations de produits : le prélèvement effectué au titre de la loi SRU diminue. Il prend en compte la déduction des dépenses engagées en 2020 pour la réalisation de logements locatifs sociaux.

44 128 € en 2021 et 14 827 € en 2021.

Autres charges de gestion courante : Les indemnités ont été réparties selon l'enveloppe réglementaire.

Les recettes de fonctionnement

Synthèse des recettes de fonctionnement

Les produits des services et domaines et ventes une augmentation est prévue pour les recettes du périscolaire et du centre de loisirs afin de considérer l'augmentation de la fréquentation.

Les impôts et taxes la fiscalité directe évolue par le phénomène d'évolution naturelle des base (+3,4%) et par l'évolution physique (+1,4%), les taux étant maintenus.

Les dotations s'élèvent à 829 901 € en 2022 soit une augmentation de 5 % par rapport à 2021.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

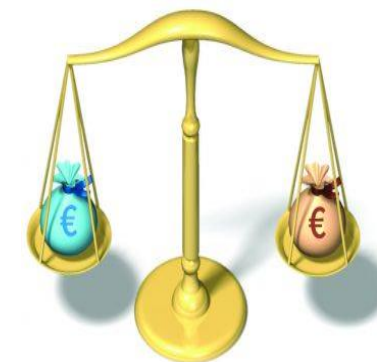
RESTE A REALISER 2021

Reste à réaliser (RAR)

Dépenses : 1 363 526,11 €

Recettes : 1 187 026,40 € soit - 176 499,71€

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES



Chapitre	Objet	Montants BP	Montants BP
		2021	2022
040-041	Opérations d'ordre	133 399	130 969
16	Emprunts	228 200	209 700
45	Opération pour compte de tiers	220 000	266
	Opérations d'équipement hors RAR	4 462 858	2 412 158
	TOTAL DES DEPENSES CUMULEES (yc RAR)	5 651 043	4 122 222

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	Objet	Montants BP	Montants BP
		2021	2022
021	Virement de la Section de fonctionnement	407 857	582 260
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	500 000	-
13	Subventions	280 976	97 154
16	Emprunts	757 680	300 000
165	Dépôts cautionnement	1 200	1 200
10	Dotations, fonds divers	186 000	314 000
024	Produits des cessions d'immobilisations	58 300	20 000
45	Opération pour compte de tiers	220 000	162
40-41	Opérations d'ordre	278 130	297 776
001	Résultat positif reporté	1 955 532	1 322 643
TOTAL DES RECETTES CUMULEES (yc RAR)		5 651 043	4 122 222

← AUTOFINANCEMENT

← Affectation du résultat

← Emprunt d'équilibre





SYNTHESE DE L'INVESTISSEMENT 2022

RECETTES INVESTISSEMENT 2 217 318 €

DEPENSES INVESTISSEMENT - 4 122 222€

BESOIN DE FINANCEMENT = 1 904 904 €

AUTOFINANCEMENT 582 261 €

Excedent de fonctionnement - €

Résultat d'exécution reporté 1 322 643€

EMPRUNT

Niveau d'endettement de la collectivité : le capital restant dû au 01/01/2021 s'élève à 3 151 062 €.

Le remboursement de l'emprunt s'élève par an à 340 671 € dont 209 700 € en capital et 106 500 € en intérêt. Certains de ces emprunts se terminent d'ici 2027 , ce qui engendrera une diminution du remboursement du capital de 83 861 €.

Depuis 2017, la commune n'a pas eu de recours à l'emprunt.

Le ratio Annuité de la dette/Total recettes réelles fonctionnement : 7,96%.

Ce qui traduit une bonne gestion (annuité ne doit pas dépasser 20 % des recettes de fonctionnement).

Le ratio de surendettement – niveau d'endettement indique les marges de manœuvre pour les années à venir : en cours de dette/produits de fonctionnement soit $3\,151\,062 / 4\,274\,890 = 0,73$. Le seuil d'alerte est à 1,21